

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille - 01200 VALSERHÔNE  
☎ 04 50 48 19 78 - Courriel [info@ccpb01.fr](mailto:info@ccpb01.fr)

## Compte rendu sommaire et synthétique Conseil communautaire du 17 septembre 2020

Convoqué le 11 septembre 2020 et réuni le 17 septembre 2020 à 18 heures dans la salle des fêtes de Confort, le conseil communautaire est ouvert par M. Patrick PERREARD, Président. Il désigne Florian MOINE pour procéder à l'appel afin de vérifier le quorum. Ce dernier est atteint avec, en ouverture de séance 33 conseillers communautaires présents. Le Président lui propose également d'être secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire:

- à l'unanimité, a approuvé le compte rendu de la précédente séance du 16 juillet 2020
- à l'unanimité, a pris acte du rapport d'activités 2019 et a indiqué que la présente délibération sera adressée au Président du Pôle métropolitain du Genevois français.
- à la majorité (3 contres : Mesdames BOUVET MULTON Myriam et LIENHART Marie-Claude et Monsieur GENNARO Anthony), a approuvé la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Bellegarde-sur-Valserine
- à l'unanimité, a accepté la mise en place des 9 commissions suivantes :
  - Grands projets structurants/Nouveaux équipements
  - Transition Energétique/Energies renouvelables (y compris déchets ménagers)
  - PLUIH
  - Biodiversité/GEMAPI dont gestion des zones humides/Agriculture/Forêts
  - Finances
  - Santé/ CLIC
  - MEEF/ France Service
  - Développement économique
  - Travaux Neufs/Gestion Valséo/ Fourrière animale
- a décidé, à l'unanimité, a procédé au scrutin public, et a désigné les membres de ces différentes commissions conformément à l'annexe
- à l'unanimité, a désigné comme suit les membres de la commission d'appel d'offres permanente : Messieurs RONZON Serge, PRUDHOMME Joël, PETIT Régis, FILLION Jean-Pierre et CALDAIROU Henri sont élus en qualité de titulaires et Mesdames DE OLIVEIRA Isabelle, BRUN Catherine, MM. MAYET Christophe, BRIQUE Daniel et VIALON Jacques en qualité de suppléants, pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres.
- à l'unanimité, a désigné comme suit les membres de la commission d'ouverture des plis: MM. RONZON Serge, PRUDHOMME Joël, PETIT Régis, FILLION Jean-Pierre et CALDAIROU Henri sont élus en qualité de titulaires et Mmes DE OLIVEIRA Isabelle, BRUN Catherine, MM. MAYET Christophe, BRIQUE Daniel et VIALON Jacques en qualité de suppléants, pour siéger au sein de la commission d'ouverture des plis.
- à l'unanimité, a procédé au scrutin public, à la désignation de ses 3 délégués titulaires MM. RONZON Serge, THOMASSET Gilles et Mme GONNET Marie-Françoise et ses 3 délégués suppléants MM. BOUZON Ludovic, KOSANOVIC Sacha et DEBUCHY Damien au sein du Parc naturel régional du Haut-Jura « grand cycle de l'eau ».
- à l'unanimité, a procédé au scrutin public, à la désignation du délégué titulaire M. Henri CALDAIROU et d'une déléguée suppléante Mme Marie-Claude LIENHART appelés à siéger au sein de la MARPA.
- à l'unanimité, a procédé au scrutin public, à la désignation de ses 2 délégués titulaires Mme BOUVET MULTON Myriam et M. PRUDHOMME Joël et sa déléguée suppléante Mme RAYMOND Sonia appelés à siéger au sein de l'Arche de Noé.

- à l'unanimité, a procédé au scrutin public, à la désignation d'un délégué titulaire M. Gilles THOMASSET et d'un délégué suppléant M. Joël PRUDHOMME appelés à siéger au sein de la SEMA.
- à l'unanimité, a procédé au scrutin public, à la désignation de 2 délégués titulaires MM. Jean-Pierre FILLION ET Florian MOINE et de 2 délégués suppléants MM. Joël PRUDHOMME et Benjamin VIBERT appelés à siéger au sein de l'EIJAA.
- à l'unanimité, a approuvé la proposition d'indexation des tarifs présentés par le délégataire Vert Marine, qui s'appliquera à compter du 1er septembre 2020.
- à la majorité, (1 abstention Monsieur MARQUET Christophe et 1 contre Monsieur MALFAIT Frédéric) a approuvé la modification des statuts de la régie de l'eau et de l'assainissement
- à la majorité, (1 contre Monsieur MALFAIT Frédéric) a désigné les membres du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement.
- à la majorité, (2 abstentions Messieurs SUSINI Guy et MALFAIT Frédéric) a approuvé la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens relatifs aux compétences eau, assainissement et eaux pluviales par les communes de Billiat, Champfromier, Chanay, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Montanges, Plagne, St Germain de Joux, Surjoux-Lhopital, Valserhone et Villes.
- à l'unanimité, a décidé d'exonérer de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III-1 du CGI, les locaux à usage industriels et les locaux commerciaux. Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2021.
- à l'unanimité, a donné acte au Président de la présentation dans les formes réglementaires du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2019, comportant divers indicateurs techniques et financiers sur les conditions d'exécution de ce service, et a précisé que ce rapport sera tenu à la disposition du public à l'appui de la présente délibération et communiqué aux maires des communes adhérentes à la CCPB.
- à l'unanimité, a décidé d'appliquer une durée d'amortissement de 40 ans pour les réseaux d'eaux pluviales et a décidé de poursuivre les plans d'amortissement en vigueur dans les communes affectantes pour les biens transférés au 01/01/2020
- à l'unanimité, a approuvé la modification du règlement intérieur de la CLETC
- à l'unanimité, a décidé de confirmer la répartition libre de la contribution de l'ensemble intercommunal au FPIC 2020, et a décidé que la contribution au FPIC 2020 de l'ensemble intercommunal soit intégralement prise en charge par la Communauté de Communes du Pays Bellegardien,
- à l'unanimité, a approuvé la liste annexée qui sera transmise à la direction départementale des finances publiques.
- à l'unanimité, a chargé le Président de veiller à ce que chaque élu ne dépasse pas la part annuelle qui lui revient dans la limite de la répartition égalitaire des crédits alloués, a décidé selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année une enveloppe financière de 15 000 €, a décidé d'inscrire au budget les crédits correspondant et d'annexer au compte administratif le tableau récapitulatif des formations suivies, a autorisé le Président à signer avec les organismes de formation agréés les conventions présentées préalablement à toute action de formation en lien avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Communauté de communes par les élus au Conseil communautaire, a autorisé le Président à mandater le paiement de toute facture relative à la participation effective des élus à une journée d'étude, de stage ou une session de formation organisée par un organisme agréé, a autorisé à rembourser les frais de déplacement et de restauration engagés par les élus et nécessairement liés aux formations sur présentation de pièces justificatives, ainsi que les pertes de revenus éventuelles, résultant de l'exercice de ce droit à la formation, sur justification et dans la limite prévue à l'alinéa 2 de l'article L2123-14 du Code général des collectivités territoriales, et a approuvé le règlement intérieur de formation à destination des élus.
- à l'unanimité, a approuvé les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement applicables aux élus de la communauté de communes, a autorisé le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et a abrogé la délibération de référence précédente du 17 avril 2014
- à l'unanimité, a désigné le lieu de la prochaine réunion du conseil communautaire à la salle des fêtes de la commune de Chanay le 5 novembre 2020.

Affiché le **28 SEP. 2020**

Le Président,  
Patrick PERREARD

